



22  
mars

# Ouverture

des réservations Accoord  
pour les accueils de loisirs  
des vacances de printemps

Pour être prêt, je crée **dès aujourd'hui**  
mon dossier Accoord sur Nantes eServices  
[www.eservices.nantesmetropole.fr](http://www.eservices.nantesmetropole.fr)

# Les accueils de loisirs Accoord sont à retrouver sur Nantes eservices



Depuis plusieurs mois, l'Accoord travaille à la mise en ligne de ses outils d'inscription en accueils de loisirs pour gagner en souplesse et en simplicité.

**À partir du 22 mars**, vous pourrez gérer toutes vos démarches relatives aux accueils de loisirs sur Nantes eServices.

## Dates-clés

- **JUILLET 2020** : ouverture du eService « Je gère mon dossier Accoord »
- **22 FÉVRIER 2021** : ouverture des eServices « Je justifie une absence » et « J'effectue un paiement en ligne »
- **22 MARS 2021 À 10H** : ouverture du eService « Je gère mes réservations » pour les vacances de printemps



Attention : Le 22 mars, pour pouvoir effectuer une réservation, vous devez impérativement avoir créé et mis à jour votre dossier sur Nantes eServices.

# Que faire avant le lundi 22 mars ?

- **Je me connecte à Nantes eServices**, rubrique « Accueils de loisirs Accoord »
- **J'AI DÉJÀ UN DOSSIER FAMILLE**
  - ▶ Je mets à jour mes informations et celles de mes enfants
- **JE N'AI PAS DE DOSSIER FAMILLE**
  - ▶ Je demande mon numéro de dossier famille en appelant le secrétariat de l'Accoord

**Seules les familles qui ont mis à jour leur dossier sur Nantes eServices pourront accéder aux réservations en ligne le 22 mars.**

Si votre enfant nécessite un protocole d'accueil individualisé (maladie chronique, allergie alimentaire, handicap), vous accédez à la réservation seulement après la réception par le secrétariat de l'Accoord du dossier P.A.I de votre enfant, dûment complété, le cas échéant avec ordonnance du médecin. Les P.A.I sont à télécharger sur le site Internet de l'Accoord ou sur la fiche enfant Nantes eServices.

## Effectuer une réservation sur Nantes eServices

**Le lundi 22 mars à 10 heures**, si votre dossier famille est mis à jour, vous accédez au calendrier des réservations pour les vacances de printemps. Vous cochez les dates que vous souhaitez réserver et vous pouvez sélectionner des options spécifiques : un accueil péricentre du matin dès 8h15, un accueil péricentre du soir jusqu'à 18h30, un accueil Grand Air pour bénéficier d'un centre de loisirs en pleine nature.





## Besoin d'une assistance ?

**Toutes nos équipes sont mobilisées** pour faciliter la transition vers les eServices Accoord.  
Un numéro dédié, ouvert du lundi 15 mars au vendredi 2 avril, est accessible pour répondre à vos questions.

→ Numéro du service d'assistance :



Vous n'êtes pas à l'aise avec l'informatique ?  
Rapprochez-vous d'une de nos équipes pour vous accompagner, étape par étape, dans la réservation de vos accueils de loisirs.

### ACCOORD - SIÈGE SOCIAL

10 rue d'Erlon  
44023 NANTES  
Tél : 02 40 74 02 52



Suivez l'Accoord  
sur Facebook.

### Horaires :

Lundi : 9h-12h30 / 13h30-17h30  
Mardi : 9h-17h30  
Mercredi : 9h-12h30 / 13h30-19h  
Jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h30  
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30/16h